

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION (une fiche par stagiaire inscrit)**

à renvoyer à l'IFSA, par la poste ou Fax

STAGES DEMANDES	DATES	MONTANT TOTAL = PRIX HT + TVA 19,6% (SI APPLICABLE)

**STAGIAIRE**

M.	NOM	ORGANISME	
Mme	Prénom	SERVICE	
Mlle		POSTE / FONCTION	
	GRADE / TITRE Spécialité		
ADRESSE (où joindre le stagiaire et envoyer la convocation)		Tél	
		Fax	
		Email	
DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	PAYS	NATIONALITE
PASSEPORT N° ou CI (Europe)		DATE et LIEU de délivrance	

**ORGANISME DEMANDEUR**

DENOMINATION	Tél
ADRESSE	Fax
	Email
NOM DE LA PERSONNE A CONTACTER	Tél
	Fax
	Email
FACTURATION (dénomination et adresse)	Tél
	Fax
	Email

**INSCRIPTION ET REGLEMENT DES STAGES (extrait des conditions générales vente)**

- inscription au plus tard 1 mois avant le stage avec versement de 10% du montant total

- versement du solde au plus tard le premier jour du stage

Les factures sont à régler par **chèque bancaire ou postal à l'ordre de DCI\*** ou **par virement au compte bancaire de DCI\*** (CA-CIB - 9, quai du Président Paul DOUMER - F 92920 PARIS LA DEFENSE - Compte N° 31 489 00010 00131888184 47- **IBAN N° FR76 3148 9000 1000 1318 8818 447** - **BIC BSUIFRPP** . DCI n'accepte ni lettre de change, ni billet à ordre, ni débit sur carte de crédit.

La facture tient lieu de convention pour la formation professionnelle.

- *L'IFSA est un département d'AIRCO, branche aéronautique de DCI*

 Cachet de l'organisme  
demandeur :

Date et Signature :

# **Conditions Générales de ventes**

**DEFINITIONS** - Ces conditions s'appliquent aux stages de formation réalisés dans les locaux de DCI ou dans les locaux ou structures spécialisées mises à disposition de DCI.

**OBJET ET CHAMP D'APPLICATION** - En validant sa commande, l'acheteur déclare accepter sans réserve et de façon pleine et entière les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes CGV n'est opposable à DCI si elle n'a pas été expressément et préalablement acceptée par écrit.

**DOCUMENTS CONTRACTUELS / INSCRIPTIONS** - Pour les formations standards, les inscriptions sont enregistrées à la réception du formulaire d'inscription. Un même formulaire peut être utilisé pour l'inscription à plusieurs stages. Chaque candidat doit remplir un formulaire. Avant le début du stage, une lettre est adressée aux candidats inscrits, les informant des modalités pratiques. Le cas échéant, pour les formations à destination des entreprises, il sera expédié à l'acheteur, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. L'acheteur s'engage à retourner dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

**CERTIFICAT ET ATTESTATIONS DE STAGE** - Une attestation de stage est remise à l'issue de chaque stage sous réserve de la participation effective du stagiaire. Certains stages sont sanctionnés par un questionnaire d'évaluation des connaissances. Une attestation de présence est adressée au service formation du client après une formation. S'agissant d'une prestation intellectuelle, DCI n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

**ANNULATION DE STAGE** - DCI se réserve le droit d'annuler un stage, et dans ce cas s'engage à rembourser intégralement les sommes versées. L'annulation est notifiée au plus tard 10 jours avant la date de début de stage.

**CONDITIONS DE DÉSISTEMENT** – Tout désistement par l'acheteur doit être communiqué par écrit au moins dix (10) jours francs avant le début du stage. Pour tous cas de désistement de l'acheteur fût-ce en cas de force majeure : (i) plus de 15 (quinze) jours avant la date de début du stage, les seuls frais de dossier et d'organisation seront facturés. , (ii) entre 15 (quinze) et 8 (huit) jours avant la date de début du stage, 50% du montant hors taxes (HT) du devis sera dû et facturé par DCI au titre d'une indemnité forfaitaire et libératoire, (iii) moins de 7 (sept) jours avant la date de début du stage au titre d'une indemnité forfaitaire et libératoire, l'intégralité du montant du devis hors taxes (HT) restera acquis à DCI et sera le cas échéant facturé.

**PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS** - Les frais de participation sont indiqués sur chaque fiche de stage. Sauf convention particulière, ils couvrent la formation, la documentation, les visites et les transports sur les lieux des visites prévues, ainsi que le repas de midi des jours de cours pris dans le restaurant d'entreprise désigné par DCI. L'hébergement est à la charge des participants. Pour les formations organisées sur demande en dehors de la région parisienne, les frais de déplacement et d'hébergement des conférenciers sont facturés. Les frais de participation aux stages de DCI sont déductibles au titre de la formation professionnelle continue : la facture tient lieu de convention pour la formation professionnelle.

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont fermes, définitifs et non révisables. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, le cas échéant. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les dispositions financières feront l'objet de conditions particulières, lesquelles peuvent figurer sur la facture.

Les factures sont payables à réception. L'intégralité du montant de la formation doit être payée avant le début du stage.

**MODALITÉS DE RÈGLEMENT** - L'acheteur s'engage à payer :

- par virement sur le compte de : DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL - Compte n°31489 00010 00131888184 47 – CA-CIB 9, quai Paul Doumer 92920 Paris-La Défense FRANCE - IBAN N°FR76 3148 9000 1000 1318 8818 447 - BIC BSUIFRPP

- par chèque à l'ordre de Défense Conseil International.

DCI n'accepte ni lettre de change, ni billet à ordre, ni débit sur carte de crédit. Pour les stages s'adressant à une entreprise, une facture d'acompte est adressée dès la prise de commande. Pour les stages interentreprises, la facture est jointe à la convention de stage.

Un premier versement d'un montant égal à 10 % du devis hors taxes (HT) doit être fait au plus tard un mois avant le début du stage. Ce montant est définitivement acquis à DCI, sauf en cas de désistement parvenant au moins deux semaines avant le début du stage.

Toute inscription trois mois avant le début d'un stage, accompagnée d'un versement d'un montant égal à 30 % du devis hors taxes (HT) donne lieu à une remise de 10% sur le prix du stage. Ce versement effectué à titre d'arrhes est définitivement acquis à DCI, sauf annulation du stage. Dans tous les cas, le solde doit être remis au plus tard le premier jour du stage.

**REGLEMENT PAR UN OPCA (ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGREE)** - Si l'acheteur souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient : (i) de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; (ii) de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ; (iii) de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

**PENALITES DE RETARD** - Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par l'acheteur de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de la facture et sans mise en demeure préalable.

**REFUS DE COMMANDE** - Dans le cas où un acheteur passerait une commande à DCI sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), DCI pourra, sans autre motif, refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que l'acheteur puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

**RESILIATION** - En cas de violation par le client de DCI de l'une de ses obligations essentielles, DCI se réserve la possibilité de suspendre immédiatement et de plein droit la formation et/ou de résilier la convention de formation après une mise en demeure restée sans effet pendant un (1) mois ou, sans préavis, en cas de manquements graves et répétés. En cas de résiliation anticipée, DCI ne remboursera en aucun cas les sommes versées.

**INFORMATIQUE ET LIBERTES** - Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par l'acheteur à DCI en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de DCI pour les besoins des dites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, l'acheteur peut écrire à DCI pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de DCI.

**CONFIDENTIALITÉ** – Les Parties s'engagent, tant pour la durée de la mission que trois mois après sa fin, à ne pas révéler les informations confidentielles qu'elles auraient pu s'échanger à l'occasion de l'exécution des prestations de formation, ainsi qu'à ne pas les utiliser pour un autre objet.

**RENONCIATION** - Le fait pour DCI de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

**RÈGLEMENT DES LITIGES** - Les Conditions Générales et tous les rapports entre DCI et ses acheteurs relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS** quel que soit le siège ou la résidence de l'acheteur, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.